

EXTRAIT DU REGISTRE DES

AR ~~Pré~~DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211600952-20251027-2025005AACB  
Reçu le 27/10/2025

DE LA COMMUNE DE CHENON

Séance du 24 octobre 2025

|                                                  |      |
|--------------------------------------------------|------|
| Nombre de membres afférents au Conseil Municipal | : 11 |
| Nombre de membre en exercice                     | : 9  |
| Nombre de membres présents                       | : 7  |
| Pouvoir                                          | : 0  |

Date de la convocation : 20 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre octobre, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Madame Martine MAINGUET, Maire de CHENON.

Etaient présents : MAINGUET Martine, BERTHONNEAU Philippe, HEALY Mickael, LEMAN Joy, ROUSSEL Claudine, VERGEZ Brigitte, SICARD Jacques-Olivier.

Absent excusé : BAUDIN Sébastien

Absent : MERAL Gilles,

Secrétaire : Claudine ROUSSEL

**2025.20 CREATION DU POSTE DE REDACTEUR**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée de la mise en place d'un plan temporaire de requalification valable jusqu'au 31 décembre 2027, lequel doit permettre aux adjoints administratifs territoriaux principaux exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie d'être promus dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B) sans contingentement.

Conformément à la réforme du cadre statutaire applicable aux secrétaires généraux de mairie dans les communes de moins de 3500 habitants ;

Compte tenu des raisons rappelées ci-dessus Madame le Maire propose à l'assemblée de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, un emploi permanent de Secrétaire Général de Mairie relevant du grade de Rédacteur Territorial de la catégorie hiérarchique B à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 9 heures.

Elle précise que cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire et que la rémunération de celui-ci sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Mairie de Chenon 1 Route des Jonquilles 16460 Chenon

Tél : 05.45.22.52.77

E mail : mairie@chenon16.fr

Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L.313-1 .

Vu le décret N°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois

des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret N°2022-1201 du 31 août 2022 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;

Vu la loi N°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ;

Vu le décret N°2024-826 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi permanent sur le grade de Rédacteur Territorial relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les fonctions de Secrétaire Général de Mairie à temps non complet à raison de 9 heures hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

| Filière       | Cadre d'emploi        | Catégorie | Grade     | Nature des fonctions         | Durée hebdomadaire du poste | Temps de travail | Ancien effectif | Nouvel effectif |
|---------------|-----------------------|-----------|-----------|------------------------------|-----------------------------|------------------|-----------------|-----------------|
| Administratif | Rédacteur Territorial | B         | Rédacteur | Secrétaire Général de Mairie | 9h                          | 25.71 %          | 0               | 1               |

- De modifier le tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026
- D'autoriser Madame le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

Pour : 7 Contre : 0 Abst : 0

Fait et délibéré à Chenon les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après transmission le 27 octobre 2025.



Le Maire  
Martine MAINGUET



Mairie de Chenon 1 Route des Jonquilles 16460 Chenon

Tél : 05.45.22.52.77

E mail : mairie@chenon16.fr